

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2016

L'an deux mil seize, le 23 juin à 20h00.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole ROIRE, Maire.

Présents : MM. DE VAUJANY, CASTILLE, BARTON, CROS, VIDAL, Mmes ROIRE, DUCLERCQ, KEMPEN, BAYSSIERES, COUTIER, PELOUX, PENON.

Arrivée en cours de séance : Mme BLOT.

Absents : MM. DELMON, MATEOS.

Secrétaire de séance : Guy BARTON.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h00.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 23/05/16. Vote : UNANIMITÉ.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ET DES ESPACES PUBLICS, DEUXIEME TRANCHE DE TRAVAUX, ECOLE PRIMAIRE, ATTRIBUTIONS DES LOTS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de mise en accessibilité des bâtiments et des espaces publics, 2^{ème} tranche de travaux, école primaire : aménagement d'un bloc sanitaire sur le bâtiment principal, mise en conformité de l'accès et des sanitaires des préfabriqués et mise en conformité de l'accessibilité au groupe scolaire (parking et cheminement) ;

CONSIDERANT la délibération n° 29/2016 en date du 7 avril 2016 portant attribution des missions : maîtrise d'œuvre et SPS à M. SOBAC Alain, architecte DPLG ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la réalisation des études, le montant prévisionnel des travaux H.T. est évalué à 55 000.00 € ;

CONSIDERANT la délibération n° 41/2016 en date du 23 mai 2016 portant validation du dossier de consultation des entreprises (DCE) et lancement de la consultation des entreprises pour les travaux d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics, école primaire : aménagement d'un bloc sanitaire sur le bâtiment principal, mise en conformité de l'accès et des sanitaires des préfabriqués et mise en conformité de l'accessibilité au groupe scolaire (parking et cheminement) ;

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence ;

CONSIDERANT l'avis de la commission MAPA en date du 20/06/16 ;

CONSIDERANT qu'au regard des critères d'attribution à savoir : valeur technique des prestations, références et moyens : 60 % ; prix des prestations : 40 %, les entreprises qui ont présenté les offres les plus intéressantes sont les suivantes :

		Entreprises	Domiciliation	Coût HT en €	Coût TTC en €
Lot 1	Gros Œuvre	SARL José RAMOS	Miramont-de-Guyenne	11 671.55	14 005.86
Lot 2	Menuiserie Bois	SARL RENAUD et Fils	Cancon	4 480.00	5 376.00
Lot 3	Plâtrerie - Faux plafonds	E.U.R.L CAPSTYLE	Marmande	8 524.40	10 229.28
Lot 4	Carrelage - Faïence	E.U.R.L CAPSTYLE	Marmande	8 994.15	10 792.98
Lot 5	Electricité	S.A.S.U BOSCHET	Beaupuy	4 111.84	4 934.21
Lot 6	Plomberie - Sanitaire - Chauffage	ETS RIGO	Ste Bazeille	12 145.00	14 574.00
Lot 7	Peinture	ARTIPEINT	Tonneins	4 624.70	5 549.64
Total				54 551.64	65 461.97

Mme le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité d'attribuer les lots aux entreprises comme décrit ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE D'ATTRIBUER, au regard des critères suivants : valeur technique des prestations, références et moyens : 60 % ; prix des prestations : 40 %, les lots du programme de travaux de mise en accessibilité des bâtiments et des espaces publics, 2^{ème} tranche, école primaire : aménagement d'un bloc sanitaire sur

- le bâtiment principal, mise en conformité de l'accès et des sanitaires des préfabriqués et mise en conformité de l'accessibilité au groupe scolaire (parking et cheminement) comme énuméré ci-dessus ;
- DIT que le montant total des travaux s'élève à 54 551.64 € HT soit 65 461.97 € TTC ;
 - S'ENGAGE à inscrire la dépense au Budget Primitif 2016 ;
 - AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec la présente délibération.

Arrivée de Mme Sandrine BLOT.

HALLE BALTARD, TRAVAUX DE RESTAURATION, MISSION GEOTECHNIQUE, CHOIX DE L'ENTREPRISE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de travaux de restauration de la Halle Baltard de Cancon, située rue de la République ;

CONSIDERANT la délibération n° 33/2015 en date du 11 mai 2015 portant lancement de la mission de maîtrise d'œuvre et validation du dossier de consultation concernant les travaux de restauration de la Halle Baltard ;

CONSIDERANT la délibération n° 51/2015 en date du 15 juillet 2015 qui décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre, pour le projet de restauration de la Halle Baltard, à M. SOBAC Alain, architecte DPLG ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à une mission géotechnique de diagnostic ;

CONSIDERANT la consultation de plusieurs entreprises ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confier la mission géotechnique de diagnostic de type G 5 à l'entreprise "Compétence Géotechnique Sud" domiciliée à SEYCHES ;
- ACCEPTE la proposition de prix de 1 910.00 € HT soit 2 292.00 € TTC ;
- DIT que la dépense a été inscrite au budget de la commune ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

FIXATION TARIFS REPAS ACCUEIL DE LOISIRS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la délibération n° 41/2015 du 11/06/15 portant fixation du prix du repas, préparé par la cantine scolaire de Cancon, pour les enfants de la Crèche « les Kokinous » et de l'Accueil de Loisirs « les Rigolos » ;

CONSIDERANT le tableau des dépenses de la cantine scolaire pour l'année 2015 ;

CONSIDERANT que la confection et la livraison des repas en liaison chaude sont, à compter du 6 juillet 2016, réalisées par un établissement extérieur à savoir l'ESAT de Montclairjoie ;

CONSIDERANT que pour la Crèche "les Kokinous" la livraison des repas se fera directement à la crèche ;

CONSIDERANT que pour l'Accueil de Loisirs "les Rigolos" la livraison des repas se fera à la cantine scolaire où les enfants viennent se restaurer tous les midis pendant les vacances scolaires ;

CONSIDERANT que le mode de fixation du prix du repas a, ainsi, été modifié ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le prix du repas de l'Accueil de Loisirs « les Rigolos » à 1.00 € par personne et parjour, à compter du 6 juillet 2016 ;
- DIT que la facturation des repas sera faite mensuellement ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

CONVENTION DE TRANSPORT DE PERSONNES A LA PISCINE DE CASTILLONNES, ETE 2016

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la délibération n° 36/2015 en date du 11 mai 2015 portant décision de ne pas ouvrir la piscine municipale pour la saison estivale 2015 et de proposer une solution alternative aux usagers de la piscine municipale à savoir, le transport gratuit vers la piscine de Castillonnès ;

CONSIDERANT la délibération n° 42/2015 en date du 11 juin 2015 portant décision d'opter pour un transporteur "Cars Palseur" ;

CONSIDERANT que ce transporteur a donné entière satisfaction ;

CONSIDERANT la délibération n° 40/2016 en date du 23 mai 2016 portant décision de ne pas ouvrir la piscine municipale pour la saison estivale 2016 et de proposer une solution alternative aux usagers de la piscine municipale à savoir, le transport gratuit vers la piscine de Castillonnès ;

CONSIDERANT la candidature du transporteur "Cars Palseur" ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE D'OPTER pour le recours à un transporteur, (comme pour la saison estivale 2015) ;
- DECIDE de RETENIR le transporteur « Cars Palseur » 47290 BOUDY-DE-BEAUREGARD ;
- DIT qu'il s'agit d'un transport de personnes pour les mois de juillet et août 2016 entre Cancon et Castillonès (piscine) ;
- ACCEPTE les conditions financières ci-dessous :
 - car 8 places : 85 € TTC/jour ;
 - car 18 places : 97 € TTC/jour ;
 - car 22 places : 105 € TTC/jour ;
 - car 33 places : 132 € TTC/jour ;
 - car 53 places : 148 € TTC/jour.
- DIT que le choix du car se fera en fonction du nombre de personnes inscrites (au secrétariat de la Mairie) ;
- DIT que les personnes qui utilisent ce service devront se conformer au règlement ;
- DIT que la dépense a été inscrite au budget de la Commune ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération et signer la convention avec le transporteur.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le tableau des emplois créés dans la collectivité ;

VU le compte rendu de la Commission "Personnel" ;

CONSIDERANT la délibération n° 34/2016 en date du 23 mai 2016 qui détermine les ratios « Promus-promouvables » pour les avancements de grade ;

CONSIDERANT qu'un agent de la Commune remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du CDG 47 (Centre de Gestion de Lot-et-Garonne) en date du 26 mai 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VOTE la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps complet, à compter du 01/12/16 ;
- VOTE la suppression du poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps complet, à compter du 01/12/16 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec la présente délibération.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNE DE TOURLIAC

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le courrier de M. le Maire de TOURLIAC, en date du 22 février 2016, concernant le projet d'acquisition et d'aménagement, par la Mairie, de la « Maison des Résistants » (Maison de « Bouscatel ») ;

CONSIDERANT que M. le Maire de TOURLIAC sollicite la commune de Cancon pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200.00 € à la Commune de Tourliac ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 28/2016 du 7 avril 2016 portant même objet.

DELIBERATION AUTORISANT LE MANDATEMENT DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT INFERIEURES A 500 €

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que les instructions comptables, applicables aux collectivités locales, comprennent une nomenclature des matériels et outillages dont l'acquisition doit faire l'objet d'une imputation en section d'investissement ;

CONSIDERANT que les biens, dont la valeur est inférieure à 500.00 € HT, doivent être inscrits en section de fonctionnement ;

CONSIDERANT que sur délibération expresse du Conseil municipal, ces acquisitions peuvent être affectées en section d'investissement afin de bénéficier du FCTVA, s'il s'agit d'un premier équipement ou d'une acquisition par lot ou si leur durée de vie est supérieure à 5 ans ;

CONSIDERANT le devis « MCC » concernant l'acquisition d'une meuleuse pour un montant total de 124.16 € HT soit 148.99 € TTC ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Mme le Maire à imputer en section d'investissement des biens d'une valeur inférieure à 500 € HT s'il s'agit d'un premier équipement ou d'une acquisition par lot ou si leur durée de vie est supérieure à 5 ans ;
- DECIDE d'autoriser Mme le Maire à imputer en section d'investissement l'acquisition d'une meuleuse pour un montant total de 124.16 € HT soit 148.99 € TTC ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires ;
- DIT que les crédits ont été inscrits au budget communal.

DELIBERATION PORTANT GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE COMPTE DE L'EHPAD DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ETABLISSEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les travaux de restructuration réalisés à l'EHPAD de Cancon ;

CONSIDERANT la demande de l'EHPAD de Cancon auprès de la Mairie de Cancon, à savoir garantir l'emprunt contracté par ce premier pour l'exécution des travaux ;

CONSIDERANT qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet d'obtenir un taux moindre ;

CONSIDERANT que la collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti ;

CONSIDERANT que l'octroi de garantie d'emprunt donne lieu à délibération de l'assemblée délibérante. Les garanties font l'objet de conventions qui définissent les modalités de l'engagement de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la garantie d'emprunt auprès de l'EHPAD de Cancon pour la réalisation des travaux de restructuration de l'établissement ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ROIRE :

- Informe que 26 enfants domiciliés à Cancon ont participé à la classe nautique du 23 au 27 mai 2016. L'aide financière de la commune auprès de la Caisse des Ecoles s'élève alors à 26 x 50.00 €, soit la somme de 1 300.00 € ;
- Rappelle que la fête de l'école est organisée, cette année, par l'Association des Parents d'Elève le 1er juillet 2016 à partir du 18h30 ;
- Informe que le Préfet de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes a accordé à la commune une subvention au titre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) pour les travaux de mise en conformité et de mise aux normes des écoles et de la cantine scolaire pour un montant de 67 724.00 € ;
- Donne lecture d'un mail de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne qui propose de faire un don aux communes sinistrées de la Seine et Marne suite aux inondations ;
- Rappelle que le Cancon à Vivre n° 6 est en cours de rédaction, invite tous les élus à participer à cette élaboration par la rédaction d'articles de leur choix sous format numérique ;
- Rappelle la venue d'une délégation d'Algolsheim, le dernier WE de juillet 2016 (du vendredi 22 juillet au mardi 26 juillet), à l'occasion du 15ème anniversaire de la signature de la charte du jumelage ;
- Informe que le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 18 juillet 2016 à 20h00.

Mme DUCLERCQ :

- Souhaite modifier l'emplacement de l'aire de covoiturage. Après discussion, à l'unanimité, les élus proposent le stationnement devant la piscine municipale, à proximité du stade de rugby.

M. CASTILLE :

→ Donne le compte rendu de la rencontre des élus intercommunaux, à St Etienne de Villeréal, sur le PLUi. Il y était organisé un atelier sur les thèmes suivants : "l'accueil de nouveaux arrivants dans notre commune" et "par quels moyens peut-on les attirer" (services, commerces). La prochaine réunion aura lieu le 7 juillet 2016.

Mme PENON :

→ Donne le compte rendu des réunions de la Commission "Développement Local" au sujet du "Programme Leader". Ce programme, piloté par le SMAVLOT, en partenariat avec la Région, propose une aide financière aux communes autour de trois axes : la revitalisation des centre-bourgs, le travail avec et pour les jeunes de 16 à 30 ans et le tourisme (les travaux d'investissement ne sont pas pris en compte).

Concernant notre commune, le fil conducteur pourrait être "Cancon, Capitale de la Noisette, Pays du Pruneau, bourg médiéval et du 19ème s". Une réflexion autour de différents parcours est en cours : "Parcours sur la Noisette", "Parcours sur l'histoire", "Parcours des 5 sens" avec un lieu d'arrivée commun : le site de l'ancien château.

D'autres projets ont, également, été abordés : découverte du puits à double entrées au fond du jardin de lecture (à proximité de la Médiathèque), exposition de photos anciennes (avec la participation de l'association "Les Amis du Vieux Cancon", réalisation d'une fresque sur le mur en face du restaurant "les Voyageurs".

De plus, une attention particulière doit être apportée à nos entrées de bourg.

→ Rappelle que lors de la réunion publique, les élus ont informé la population de l'abandon du projet de déplacement du Monument aux Morts. Ce projet avait donné lieu à l'attribution d'une subvention au titre de la Réserve Parlementaire. Qu'en est-il de cette subvention ? Carole ROIRE, le projet étant annulé la subvention devient caduque. Elle ne peut pas être attribuée à un projet d'objet différent.

Mme COUTIER :

→ Demande où en est la réflexion sur le devenir de la cantine scolaire. Elle souhaiterait un chiffrage sur esquisse du projet de mise aux normes de la cuisine actuelle (en conservant une cuisine de production) sur proposition de plan de M. Thomas COUTIER, Président de l'APE. Le chiffrage transmis par l'architecte semble trop élevé.

Des échanges ont lieu entre les élus.

Carole ROIRE n'est pas favorable à cette demande au motif suivant : l'estimation faite par l'architecte révèle une enveloppe supérieure de 120 %. Après avoir consulté ce dernier, un chiffrage sur esquisse nécessiterait un avenant à la mission et des honoraires supplémentaires. Il est fortement improbable qu'un chiffrage plus précis avec esquisse permette de respecter le montant voté au budget (même avec une marge de 20 %).

Mme KEMPEN :

→ Informe l'assemblée que les "Juniors des 4 Cantons" ont remporté, cette année et pour la première fois, la finale du championnat du Périgord Agenais et celle du championnat de France. Souhaiterait organiser un pot d'accueil à la mairie de ces jeunes joueurs de rugby. (Carole ROIRE : cette rencontre est prévue, il convient de trouver un accord sur la date).

Mme PELOUX :

→ N'est pas satisfaite des travaux de remise en état des trottoirs suite aux travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable. L'ensemble des élus condamnent ces travaux (des réserves ont été émises lors de la dernière réunion de chantier).

Mme BAYSSIÈRES :

→ Enonce avec regret les actes de vandalisme réalisés dans le bourg de Cancon, notamment concernant les jardinières.

→ Informe que le jury départemental des "Villes, Villages, Maisons et Ecluses Fleuris" passera à Cancon le 28 juin 2016 à 16h25.

Mme BLOT :

→ Demande quels groupes ont été choisis lors de l'animation des Marchés de Producteurs de Pays 2016 :

- le 20 juillet : "Pick'n Trip" ;
- le 27 juillet : "Edouard KONIECZNY" (Directeur de l'école intercommunale de musique) ;

- le 3 août : "Pascal CHATEL",
- le 10 août : "Dorine".

M. DE VAUJANY :

→ Informe que le service voirie de la Communauté des Communes réalise actuellement des travaux de goudronnage sur notre commune : au lieu dit "Lamandigue", rue des transway et rue Porte Fausse.

M. CROS :

→ Demande si le Centre de Gestion du Lot-et-Garonne (CDG 47) a proposé une date à la commune pour réaliser l'audit sur la gestion des ressources humaines. Carole ROIRE : réponse négative.

M. VIDAL :

→ Informe que la manifestation "le Feu de la Saint-Jean", le 18 juin 2016, s'est très bien déroulée.

Clôture de la séance à 22h15.

Le Secrétaire, Guy BARTON

Fait à CANCON, le 29 juin 2016

Madame le Maire, Carole ROIRE